

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°73-206 du 26 juin 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité de l'intérim du Mi-
nistre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Pour compter du 25 Juin 1973, le Capitaine Michel AIKPE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine
Janvier ASSOGBA.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 26 juin 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Ministères 11
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. JORD 6
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.